RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

Commande publique

DECISION N° 2025-164

Marché n° 25DX069 – Fourniture de pompes volumétriques à vis excentrée et accessoires pour le centre de production TERDAX

Le maire de Dax,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU l'article L2120-1 du code de la commande publique,

VU l'article R2185-1 du code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres,

VU le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée telle que prévue par l'article R2123-1 du code de la commande publique portant sur la fourniture de pompes volumétriques à vis excentrée et accessoires pour le centre de production TERDAX en date du 22 mai 2025,

CONSIDERANT l'absence de dépôt d'offre,

DECIDE

Article 1 – De déclarer sans suite pour infructuosité, la procédure n° 25DX069.

Article 2 – Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dax, le 23 juin 2025

Le Président,

Julien DUBOIS
Maire de Dax

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 24/06/2025
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax

CERTIFIE EXECUTOIRE,
Affiché le 25 JUIN 2025

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20250623-25DX069-CC
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025